

Rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour l'année 2020

Juin 2021
Occitanie
Tarn-et-Garonne

Conformément aux dispositions de l'article 2-4 de la convention signée le 12 juillet 2019 liant le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne à l'État, vous trouverez ci-après le rapport d'exécution 2020 présenté conformément au modèle spécifié dans l'annexe 6 de la convention.

Il est précisé que ce rapport couvre la période allant jusqu'au 30 juin 2021 conformément à l'instruction n°DGCS/SB1B/DIPLP/2020/181 du 20 octobre 2020 modificative relative aux avenants 2020 aux conventions départementales d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'accès à l'emploi qui stipule que « *l'exécution des avenants annuels sera appréciée [...] sur la base du montant des crédits consommés et de l'atteinte des indicateurs de performance au 30 juin de l'année qui suit* ».

Il est précisé que le bilan financier 2019 de la stratégie pauvreté fait apparaître un reliquat de 3 082 € sur l'axe prévention des sorties sèches de l'ASE qui a été utilisé en 2020. De la même façon, le reste à réaliser de 9 556,76 € sur la thématique du premier accueil social inconditionnel de proximité a été reporté et consommé sur l'exercice 2020. Enfin le reliquat de 15 052,46 € de l'axe référent de parcours sera reporté en 2021 conformément aux préconisations des services de l'État auxquels le présent document a été remis le 10 juin 2021.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté repose sur une mise en œuvre à partir des territoires, en appui de la gouvernance nationale dont elle fait l'objet. La contractualisation exigeante entre l'Etat et les départements lancée le 21 février 2019 en constitue un levier essentiel.

Cette contractualisation a débuté par un processus de conventionnement qui s'est déroulé en 2019. L'année 2020 a été l'occasion de procéder à une première évaluation de la mise en œuvre des actions de la contractualisation qui a conditionné le versement des crédits de la contractualisation pour 2020. Le présent rapport d'exécution doit permettre, pour l'année 2021, une nouvelle période d'évaluation des actions contractualisées.

Le rapport a pour but de rendre compte de l'exécution des crédits versés au titre de la convention signée par Madame Christelle DUBOS, Secrétaire d'État auprès de la Ministre des

solidarités et de la santé, et le Président du Conseil départemental. ~~A l'aune des fiches actions~~
annexées à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, le rapport rappelle succinctement, action par action, les engagements et le cadre financier initial, rend compte de son exécution et des résultats atteints.

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire inédite. Eu égard les contraintes qui ont pesé sur les collectivités, la mise en œuvre de plusieurs actions de la stratégie pauvreté ont été impactées. Ainsi, certains projets n'ont pu se réaliser conformément au calendrier prévisionnel des fiches actions. Néanmoins, il convient de souligner l'implication des agents de la collectivité, et plus particulièrement des travailleurs sociaux, qui se sont mobilisés depuis mars 2020 pour poursuivre leur accompagnement en faveur des publics les plus fragiles, en adaptant leurs interventions et en maintenant ouvertes les maisons des solidarités.

I. MESURES SOCLES

A - Engagements du socle « enfants et jeunes »

1.1 Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

1.1.1 Action 1 : Consolidation de la stratégie déjà existante en direction des jeunes majeurs dont l'accès au logement

1.1.1.1 Description de l'action

Cette action vise à permettre aux jeunes majeurs pris en charge par l'ASE d'accéder aux dispositifs de droit commun, notamment en ce qui concerne le logement. Ainsi, 3 objectifs sont poursuivis par cette fiche afin d'accélérer les sorties du dispositif « jeunes majeurs » :

- Le financement des dispositifs existants en direction des jeunes majeurs,
- La création d'un système de réservation des places de FJT pour les jeunes majeurs.

Pour ce faire, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne reste dans l'attente de la publication, par les services de l'État dans le département, d'un appel à projet créant les conditions d'une augmentation du nombre de places de FJT sur le territoire. En contrepartie de la réservation de places de FJT pour ces jeunes, le Département de Tarn-et-Garonne s'engage à offrir des aides à l'investissement ou des garanties d'emprunts.

- La mobilisation des services de l'État pour intégrer les jeunes majeurs dans le dispositif de droit commun.

1.1.1.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

1.1.1.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.1.1.4 : Durée de l'action

Les objectifs de cette fiche action étant multiple, la durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

1.1.1.5 Budget

1.1.1.5.1 Budget prévisionnel

part Etat :	14 418 euros
part CD :	14 418 euros
budget global 2020:	28 836 euros (50 % Etat – 50 % Département)

1.1.1.5.2 Budget exécuté

Il convient de valoriser le temps de travail auprès des contrats jeunes majeurs assuré par :

- 2,70 ETP/mois de travailleurs sociaux de catégorie A
- 0,25 ETP/mois d'agent administratif de catégorie C
- 0,10 ETP/mois de psychologue de catégorie A

Par ailleurs, 12 commissions jeunes majeurs se sont tenues en 2020, avec :

- 36h de RTEF,
- 36h de responsable MDS,
- 36h de directeur enfance-famille,
- 420 h d'agent administratif catégorie C (préparation des commissions, participation et suites à donner).

Au total, 47 852,04 € relevant de la valorisation du temps de travail d'agents du Conseil départemental concourent à la réalisation de cette fiche, auxquels doivent se rajouter 168 902,93 € pour les allocations jeunes majeurs et 51 278 € pour les conventions FJT.

Soit un total général pour cette fiche de 268 032,97 €.

Cette prise en charge s'avère déterminante dans le cadre des parcours d'insertion de ces jeunes vers le droit commun et notamment l'accès au logement autonome.

1.1.1.6 Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2018 du département	Résultat atteint du département en 2019	Résultat attendu du département en 2020	Résultat atteint en 2020
1.1 Prévenir les sorties sèches de l'ASE Fiche consolidation de la stratégie déjà existante en direction des jeunes majeurs, en faisant de l'accès au logement une priorité	<i>Nombre de jeunes devenus majeurs sur la période</i>	81	85	82	93
	<i>Nombre de jeunes pris en charge dans le cadre du référentiel au 31/12</i>	81	84	92	106
	<i>Nombre de jeunes avec un logement autonome</i>	32	29	55	36
	<i>Nombre de jeunes ayant accès à des ressources financières</i>	17	22	26	36
	<i>Nombre de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire</i>	74	81	80	106

Il est par ailleurs à noter qu'en 2020, sur un total de 76 demandes étudiées en commission, 75 nouveaux contrats jeunes majeurs ont été signés dont 45 accordés à des ex-MNA. Au 31 décembre, le Tarn-et-Garonne dénombrait 106 contrats jeunes majeurs dont 69 pour des ex-MNA.

1.1.1.7 Bilan d'exécution

L'inscription du Département dans la stratégie de lutte contre la pauvreté permet à la collectivité d'accompagner la hausse du nombre de jeunes majeurs concernés par les dispositifs de droit commun et de les aider dans leur parcours d'autonomisation.

1.1.1.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Le Département reste dans l'attente de la publication de l'appel à projet relatif aux places de FJT, comme évoqué précédemment, afin de poursuivre la montée en charge de cette action en 2021 et 2022.

Par ailleurs, un partenariat avec Tarn-et-Garonne Habitat pour flécher des logements pour ce public spécifique est en bonne voie de concrétisation.

1.1.2 Action 2 : Développement des journées de préparation à la majorité

1.1.2.1 Description de l'action

Cette action vise à augmenter le nombre de journées de préparation et d'accompagnement à la

majorité proposées aux futurs majeurs suivis par l'ASE et d'en modifier le contenu pour répondre plus efficacement aux attentes des jeunes. Pour ce faire, il s'agit de mobiliser les services de droit commun.

1.1.2.2 Date de mise en place de l'action

La première journée de préparation à la majorité a été organisée le 23 octobre 2019. En 2020, deux journées ont pu être organisées, dans le respect des règles sanitaires.

1.1.2.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.1.2.4 Durée de l'action

Une journée a été proposée en 2019 et deux journées ont été réalisées en 2020. Les objectifs de cette fiche action étant multiple, la durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

1.1.2.5 Budget

1.1.2.5.1 Budget prévisionnel

part Etat : 2 500 euros
part CD : 2 500 euros
budget global 2020 : 5 000 euros

1.1.2.5.2 Budget exécuté

Ce budget a été exécuté en totalité. A l'issue des réunions de préparation, deux journées de 7h mobilisant de nombreux professionnels de l'ASE se sont tenues le 23 février 2021 et le 3 mars 2021 avec une participation effective de 81 jeunes.

L'organisation de ces journées nécessite, en amont, une préparation importante :

- animateur catégorie C : 70 h
- administratif catégorie C : 20 h
- CESF catégorie A: 20 h
- travailleurs sociaux catégorie A : 30 h
- directeur catégorie A : 3 h

Soit 6 712,94 €, auxquels s'ajoutent les 9 200 € facturés par les Francas pour l'animation, **soit un total de 15 912,94 €.**

1.1.2.6 Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2018 du département	Résultat atteint du département en 2019	Résultat attendu du département en 2020	Résultat atteint en 2020
<i>1.1 Prévenir les sorties sèches de l'ASE</i> Fiche développement des journées de préparation et d'accompagnement à la majorité	<i>Nombre de jeunes concernés</i>	135	138	170	108
	<i>Âges des jeunes concernés</i>	17 et 18 ans	Idem	Idem	18 ans
	<i>Nombre de jeunes ayant participé sur l'ensemble des journées</i>	63	49	110	81
	<i>Nombre de journées ayant eu lieu</i>	1	1	2	2

1.1.2.7 Bilan d'exécution

Malgré un contexte sanitaire complexe et le report des journées, celles-ci ont pu se tenir en 2021 et ont rassemblé 81 jeunes.

1.1.2.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire, l'objectif est de poursuivre l'augmentation du nombre de journées et de proposer des contenus variés pour les jeunes : journée commune placement et MNA, format plus long avec des temps conviviaux, mise en ligne et en téléchargement direct pour tout public du livret distribué aux jeunes sur les sites des Francas et du Conseil départemental.

1.1.3 Action 3 : Mise à l'étude des maraudes communes dans le cadre du projet « 3S »

1.1.3.1 Description de l'action

Au travers de la mise en service progressive de la plateforme 3S, de solides habitudes de travail sont établies entre la veille sociale et l'aide sociale et l'enfance. Aussi, l'objectif de cette fiche était de mettre à l'étude la pertinence de la réalisation de maraudes dans une optique de diminution du nombre de mineurs à la rue.

Il a été déterminé conjointement par l'État et le Département que le territoire départemental et plus particulièrement la commune de Montauban ne nécessitent pas d'aller plus loin que le partenariat existant, la plateforme répondant déjà aux besoins.

1.1.3.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

1.1.3.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.1.3.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022, sous réserve que l'étude de faisabilité de la mesure conclut à sa pertinence.

1.1.3.5 Budget

1.1.2.5.1 Budget prévisionnel

part Etat :	3 841 euros
part CD :	3 841 euros
budget global :	7 682 euros

1.1.2.5.2 Budget exécuté

Le comité de pilotage du projet s'est réuni une fois par trimestre et le comité techniques deux fois par trimestre. Un cadre du pôle solidarités humaines du Conseil départemental a été associé à chacune de ces rencontres, **soit un coût de 6 747 €**.

1.1.2.6 Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2018 du département	Résultat atteint du département en 2019	Résultat attendu du département en 2020	Résultat atteint en 2020
1.1 Prévenir les sorties sèches de l'ASE Fiche mise à l'étude des maraudes communes dans le cadre du projet 3S	Nombre de premiers contacts établis	0	0	0	0
	Nombre de familles et d'enfants suivis	0	0	0	0
	Nombre d'ouverture de droits pour les enfants et familles	0	0	0	0
	Nombre de mesures de protection de l'enfance mises en œuvre	0	0	0	0

1.1.2.7 Bilan d'exécution

Il est impossible de renseigner les indicateurs ci-dessus car, comme précisé précédemment, l'État et le Département ont acté de l'inadéquation de cette fiche aux réalités du territoire.

1.1.2.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Dans la perspective de la signature en 2021 d'une convention annuelle de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, cette fiche sera supprimée. Le Département maintient son engagement en faveur de la veille sociale en partenariat avec Reliance 82 et le SDIS 82 à travers le volet social de la plateforme 3S. Cet accompagnement est suffisant au regard des particularités de notre territoire qui ne nécessite pas la création de maraudes.

B - Engagements du socle travail social

1.2 L'accueil social inconditionnel de proximité

1.2.1 Action 1 : un accueil de qualité au sein des MDS

1.2.1.1 Description de l'action

Les objectifs poursuivis par cette fiche sont multiples :

- Mettre à jour et diffuser des plaquettes d'information par sites de proximité,
- Mettre en place de la signalétique en lien avec la direction de l'immobilier,
- Évaluer et adapter l'espace dédié à l'accueil,
- Développer des outils de recueil d'activité permettant de faire un bilan des différents modes d'accueil, d'évaluer les délais de rendez-vous et la capacité à recevoir en dehors des plages horaires habituelles si besoin,
- Proposer des ajustements en terme d'organisation et de service rendu.

1.2.1.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

1.2.1.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.2.1.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

1.2.1.5 Budget

1.2.1.5 Budget prévisionnel

part Etat :	30 000 euros
part CD :	30 000 euros
budget global :	60 000 euros

1.2.1.5.2 Budget exécuté

Concernant la diffusion de plaquettes d'information : 1 138,36 € comprenant la valorisation du temps de travail des agents ayant contribué à la mise à jour des documents (738,36 €) et le coût de la reproduction (400 €).

Concernant la signalétique : 2 935,69 € comprenant le diagnostic par territoire et site de proximité mené par une chargée de mission et les responsables de MDS.

Soit au total 4 074,05 €.

1.2.1.6 Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2018 du département	Résultat atteint du département en 2019	Résultat attendu du département en 2020	Résultat atteint en 2020
<i>1.2 L'accueil social inconditionnel de proximité</i> Fiche un accueil de qualité au sein des MDS	<i>Fréquence de mise à jour et niveau de diffusion des plaquettes d'information</i>	NC	NC	01/02/2021	2 mises à jour
	<i>Nombre de MDS disposant d'une signalétique adaptée</i>	0	0	100 %	Diagnostic sur 100 % des MDS en avril 2021
	<i>Délais de RDV</i>	NC	5 à 21 jours pour un RDV physique	15 jours	Calcul en cours
	<i>En cas d'urgence : pourcentage de personnes reçues dans la journée</i>	NC	NC	100 %	Calcul en cours

1.2.1.7 Bilan d'exécution :

L'objectif, s'agissant des plaquettes d'information à destination des usagers et des partenaires a été atteint en 2020. Concernant la signalétique, l'année 2020 a été consacrée au diagnostic, finalisé en 2021, qui permettra une phase de réalisation en 2021.

1.2.1.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

L'année 2021 sera celle de la réalisation concernant la signalétique des MDS. Par ailleurs, une mise à jour des plaquettes sera nécessaire en 2021. Enfin une étude est en cours sur les délais de rendez-vous avec un objectif 2021 de 10 jours maximum d'attente.

1.2.2 Action 2 : Complémentarité des compétences des intervenants sociaux et administratifs

1.2.2.1 Description de l'action

Les objectifs poursuivis par cette fiche sont multiples :

- Mettre à jour et diffuser le référentiel des procédures d'accueil et administratives,
- Favoriser la gestion des RDV par la mise en place d'agendas partagés,
- Élaborer un guide des connaissances dématérialisé des dispositifs d'accès aux droits,
- Élaborer et diffuser un guide des ressources sociales territoriales dématérialisé par MDS,
- Engager une réflexion autour de la notion d'accueil d'urgence et élaborer une procédure interne adaptée au territoire et à l'organisation de chaque MDS,
- Proposer un service de traduction au sein des MDS.

1.2.2.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

1.2.2.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.2.2.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

1.2.2.5 Budget

1.2.2.5.1 Budget prévisionnel

part Etat :	30 000 euros
part CD :	30 000 euros
budget global :	60 000 euros

1.2.2.5.2 Budget exécuté

Concernant le premier accueil assuré par les travailleurs sociaux : 180 630,45 € comprenant les RDV téléphoniques (6435) et les suites données + 71 017,10 € pour les RDV en présentiel, soit 251 647,55 €

A noter le recrutement d'une AS volante dédiée au premier accueil en avril 2021, soit 8 751,09 €, portant le total du premier accueil à 260 398,64 € entre le 1e janvier 2020 et le 30 juin 2021.

Concernant le premier accueil assuré par les secrétaires des MDS : 279 000 € entre le 1e janvier 2020 et le 30 juin 2021.

Concernant l'accompagnement à l'inclusion numérique : 81 000 € comprenant les rémunérations

des 5 PEC recrutés par le Département pour couvrir les territoires ruraux dépourvus en MSA et maisons France services. 2068 personnes ont été reçues à ce titre en 2020.

Concernant les guides d'accès aux droits et ressources territoriales : 7 184,60 € comprenant les réunions de responsables MDS, les frais d'ingénierie du projet et les groupes de travail.

Concernant l'accueil des publics allophones : 560 € comprenant des entretiens téléphoniques avec traducteurs et de la traduction de documents.

Soit un total de 628 143,24 €.

1.2.2.6 Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2018 du département	Résultat atteint du département en 2019	Résultat attendu du département en 2020	Résultat atteint en 2020
1.2 L'accueil social inconditionnel de proximité Fiche complémentarité des compétences des intervenants sociaux et administratifs	Nombre de MDS disposant du référentiel des procédures	NC	100 %	100 %	100 % actualisé
	Nombre de MDS disposant de l'agenda partagé	NC	1/5	100 %	100 %
	Nombre de MDS disposant des guides de connaissance des dispositifs et ressources territoriales	NC	1/5	100 %	100 %
	Nombre de MDS disposant d'une procédure accueil d'urgence	NC	0	100 %	Report cause Covid
	Nombre de MDS disposant du service interprétariat	0	0	100 %	100 %
	Nombre d'entretiens par téléphone				9 (+1 début 2021)
	Nombre de documents traduits				1 affiche en 4 langues

1.2.2.7 Bilan d'exécution

L'année 2020 confirme une couverture exhaustive du territoire départemental en matière de permanence de 1^{er} accueil.

1.2.2.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Afin de poursuivre la réalisation de cette fiche action, et dans le cadre de la signature d'une nouvelle convention en 2021, le Département souhaite s'engager sur les objectifs suivants :

- mise en place d'un groupe de travail en transversalité sur la question de l'urgence sociale
- adaptation des délais de RDV au besoin
- développement de l'offre de traduction

1.2.3 Action 3 : Un schéma d'organisation de la réponse sociale sur le territoire

1.2.3.1 Description de l'action

Les objectifs poursuivis par cette fiche sont multiples :

- Identifier et répertorier les acteurs en capacité d'établir un premier contact avec les personnes,
- S'inscrire dans une démarche visant à remettre la personne au centre du dispositif, logique d'inclusion dans le processus d'inclusion dans le processus d'élaboration du schéma,
- Organiser des réunions de travail sur chaque site de proximité dans l'objectif de développer une culture commune, coordonner l'accueil social et favoriser les initiatives et co-construire des outils de travail en réseau.

1.2.3.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019. Compte tenu du contexte sanitaire, elle a été reportée sur 2021.

1.2.3.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.2.3.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

1.2.3.5 Budget

1.2.3.5.1 Budget prévisionnel

part Etat : 30 000 euros
 part CD : 30 000 euros
 budget global : 60 000 euros

1.2.3.5.2 Budget exécuté

Cette action a été réalisée sur 2020, en conformité avec la commande de l'Etat exigeant des points d'accueil sociaux à mois de 30 minutes du domicile. **1 372,41 € ont été dépensés sur cette action**, valorisant le temps de travail des responsables de MDS associées.

1.2.3.6 Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2018 du département	Résultat atteint du département en 2019	Résultat attendu du département en 2020	Résultat atteint en 2020
1.2 L'accueil social inconditionnel de proximité Fiche schéma d'organisation de la réponse sociale sur le territoire	Nombre de structures (hors dispositifs CD) ou lieux engagés dans la démarche de premier accueil inconditionnel				REPORT COVID
	Nombre de personnes reçues au sein des autres structures de premier accueil social inconditionnel				
	Nombre de sites de proximité dotés d'une charte du premier accueil				

1.2.3.7 Bilan d'exécution

Le contexte sanitaire a empêché la bonne réalisation de cette action.

1.2.3.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

A partir de janvier 2021, mise en place de groupes de travail par territoires des sites de proximité pour construire un schéma d'organisation territoriale.

1.3 La démarche de référent de parcours

1.3.1 Action 1 : Appropriation de la démarche et accompagnement des cadres et professionnels de terrain

1.3.1.1 Description de l'action

Les objectifs poursuivis par cette fiche sont multiples :

- Présentation de la démarche aux professionnels des directions concernées en interne
- Co-construction des moyens venant soutenir l'engagement des professionnels (plan de formation, soutiens en RH sur la phase d'appropriation de la démarche...)
- Définition d'une méthode prenant en compte les conditions de réussite, dans la perspective d'une déclinaison opérationnelle de la démarche

1.3.1.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

1.3.1.3 Partenaires et co-financeurs :

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.3.1.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

1.3.1.5 Budget

1.3.1.5.1 Budget prévisionnel

part Etat :	40 000 euros
part CD :	40 000 euros
budget global :	80 000 euros

1.3.1.5.2 Budget exécuté

La précision de la phase de préparation a permis une très forte adhésion des agents de la collectivité et des partenaires à la démarche. Aussi, la montée en charge se poursuivra en 2021 et 2022. Il convient de souligner le fait que cette démarche du référent parcours constitue la pierre angulaire du projet de service.

50 204,16 € ont été consacrés en 2020 à la réalisation de cette action.

1.3.1.6 Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2018 du département	Résultat atteint du département en 2019	Résultat attendu du département en 2020	Résultat atteint en 2020
1.3 La démarche de référent de parcours Fiche appropriation de la démarche et accompagnement des cadre et professionnels de terrain	Nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche de référent de parcours			154 dont 50 % partenaires	154 dont 50 % partenaires
	Élaboration d'un guide départemental et d'un flyer à destination du public			Guide et flyer élaboré	Guide et flyer élaboré
	Nombre de partenaires ayant contractualisé				25
	Nombre de personnes accompagnées par un référent de parcours	Déploiement dès mai 2021			

1.3.1.7 Bilan d'exécution

Cette démarche fait aujourd'hui partie intégrante du fonctionnement des services sociaux de la collectivité et est réellement appropriée par les professionnels.

1.3.1.8 Perspectives futures de mise en œuvre

Suite à la réalisation d'un cahier des charges, un plan de formation DPA PC est suivi depuis début 2020 pour les professionnels de terrain et les cadres concernés. Mai 2021 marquera le début de la phase de diffusion du guide avec les partenaires et la signature des conventions, passées à la commission permanente du 4 mai 2021.

1.3.2 Action 2 : Déclinaison opérationnelle

1.3.2.1 Description de l'action

Cette fiche vise l'élaboration d'un guide de référence et de supports de communication et de sensibilisation à l'attention du public et des partenaires.

Le présent rapport d'exécution traite cette fiche action avec la fiche action précédente pour plus de lisibilité.

1.3.3 Action 3 : Plan de formation

1.3.3.1 Description de l'action

Cette fiche vise à proposer un plan de formation au développement du pouvoir d'agir (DPA) aux travailleurs sociaux du Département et aux partenaires institutionnels.

1.3.3.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action a été ajoutée suite à l'avenant 2020 à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

1.3.3.3 Partenaires et co-financeurs :

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.3.3.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

1.3.3.5 Budget

1.3.3.5.1 Budget prévisionnel

part Etat :	70 000 euros
part CD :	70 000 euros
budget global :	140 000 euros

1.3.3.5.2 Budget exécuté

Ces formations ont représenté un coût pour la collectivité de 34 450 € en 2020 et de 58 650 € au premier semestre 2021. **Soit un total de 93 100 €.**

1.3.3.6 Indicateurs

Cette formation en 4 modules : initiation (2 jours), perfectionnement (4 jours), intervision (0,5 jour) et validation (3 jours) a été mise en œuvre dès janvier 2020 et est ouverte aux agents de la collectivité et aux partenaires institutionnels disposant d'un service social (CAF, CARSAT, MSA, CH de Montauban, Education nationale, CDEF).

En 2020, 92 professionnels des MDS et 37 professionnels partenaires étaient inscrits. 52 d'entre eux ont validé les deux premiers modules.

1.3.1.7 Bilan d'exécution

La précision de la phase de préparation a permis une très forte adhésion des agents de la collectivité et des partenaires à la démarche. Aussi, la montée en charge se poursuivra en 2021 et 2022. Il convient de souligner le fait que cette démarche du référent parcours constitue la pierre angulaire du projet de service.

1.3.3.8 Perspectives futures de mise en œuvre

Au regard de la bonne adhésion de tous les participants, cette formation fera l'objet d'une fiche action de la nouvelle convention signée en 2021 et sera proposée jusqu'en 2022.

A noter que le planning de formation 2021 est complet et qu'une liste d'attente pour 2022 est d'ores et déjà constituée.

C - Engagements du socle insertion

L'emploi d'abord

S'agissant des 4 indicateurs intégrés à la convention d'appui et à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'État et le Département, la situation est la suivante (chiffres fournis par Pôle Emploi pour 2019) :

- 100 % du 1^{er} rendez-vous d'accompagnement fixé à moins de 3 semaines à compter de la date d'orientation des bénéficiaires du RSA : en Tarn-et-Garonne, cette mesure a été mise en service dès 2018 et la cible de 15 jours devrait être atteinte au cours de l'année à venir.

- nombre moyen de personnes accompagnées par un conseiller pôle emploi : 70

- délai moyen d'entrée en accompagnement global : 33 jours

- nombre d'ETP dédiés à l'accompagnement global : 2,9

1.4 Insertion des bénéficiaires du RSA

1.4.1 Action 1 : ADE – diagnostic pour orienter

1.4.1.1 Description de l'action

Les référents administratifs requêtent chaque semaine les primo-entrants dans le dispositif RSA et les convoquent pour un rendez-vous d'orientation avec un agent départemental emploi (ADE). Suite à ce RDV l'orientation est faite vers l'emploi ou le volet social.

1.4.1.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019. A noter que dès 2018, le service insertion a modifié les procédures d'orientation des primo-entrants dans le dispositif RSA en instaurant un RDV physique avec un ADE.

1.4.1.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.4.1.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

1.4.1.5 Budget

1.4.1.5.1 Budget prévisionnel

part Etat :	130 000 euros
part CD :	130 000 euros
budget global :	260 000 euros

1.4.1.5.2 Budget exécuté

En 2020, **76 608,96 € ont été consacrés à la réalisation de cette fiche** correspondant à la valorisation salariale des agents du Département.

1.4.1.6 Indicateurs

A l'heure où le présent rapport est rédigé, les indicateurs sont en cours de remplissage par le service compétent.

1.4.1.7 Bilan d'exécution

En 2020, 2 203 RDV ont été fixés et 1 403 personnes se sont présentées à ces entretiens 912 ont été orientées vers pôle emploi, 108 en CER pré-pro et 318 en CER social.

1.4.1.8 Perspectives futures de mise en œuvre

Suite au recrutement de nouvelles ADE, l'objectif est de poursuivre la montée en charge de ce dispositif.

1.4.2 Action 2 : Structure IAE plateforme alimentaire

1.4.2.1 Description de l'action

Ce projet entend développer des dispositifs destinés à faciliter le lien et la logistique entre les lieux où sont générés les surplus alimentaires et la structure IAE en capacité de redistribuer ces surplus ou de les transformer pour faciliter leur consommation. L'objectif est de co-construire avec les services de l'État dans le département le cahier des charges de l'appel à projets ou à manifestation d'intérêt.

1.4.2.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

1.4.2.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.4.2.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

1.4.2.5 Budget

1.4.2.5.1 Budget prévisionnel

part Etat :	46 272,86 euros
part CD :	46 272,86 euros
budget global :	92 545,75 euros

1.4.2.5.2 Budget exécuté

En 2020, **2035 € ont été consacré à la réalisation de cette fiche** correspondant à la valorisation salariale des agents du Département et des bénévoles mobilisés.

1.4.2.6 Indicateurs

Les indicateurs proposés dans la fiche action n'étant pas adaptés à une phase d'étude mais plus à une phase de mise en œuvre, le Département n'est pas en mesure de renseigner cet item.

1.4.2.7 Bilan d'exécution

L'année 2019 a été consacrée à la préfiguration de ce dispositif qui devait entrer en phase de réalisation en 2020. En 2019 la Direccte a fait paraître un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour permettre à de nouvelles structures IAE de s'implanter en Tarn-et-Garonne. A ce jour, cet AMI est infructueux. Pour autant des démarches ont été engagées vers des structures, aujourd'hui hors département, mais qui pourraient potentiellement porter ce type de chantier. Des démarches sont en cours notamment dans la recherche de locaux adaptés.

1.4.2.8 Perspectives futures de mise en œuvre

L'étude de faisabilité sera restituée en juillet 2021. Le second semestre 2021 permettra d'organiser le portage des axes découlant du diagnostic afin d'envisager une mise en œuvre effective du/des action(s) en fin d'année 2021.

1.5 Garantie d'activité

1.5.1 Action 1 : JOB 82 (Tarn-et-Garonne emploi)

1.5.1.1 Description de l'action

Cette plateforme numérique hébergée par le service insertion du Pôle solidarités humaines du Conseil départemental permet aux bénéficiaires du RSA de déposer en ligne leur CV et de valoriser leurs savoir-faire et savoir-être, et propose un accès direct aux recruteurs potentiels. La mise en relation directe, sans intermédiaire, assure un recrutement réactif.

1.5.1.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

1.5.1.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.5.1.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

1.5.1.5 Budget

1.5.1.5.1 Budget prévisionnel

part Etat :	46 272,86 euros
part CD :	46 272,86 euros
budget global :	92 545,75 euros

1.5.1.5.2 Budget exécuté

En 2020, 17 298,83 € correspondant à une valorisation du temps de travail des agents de la collectivité ont été dédiés à l'action, auxquels il convient de rajouter 87 270 € pour la licence et l'hébergement de la plateforme, **soit un total de 104 568,83 €.**

1.5.1.6 Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2018 du département	Résultat atteint du département en 2019	Résultat attendu du département en 2020	Résultat atteint en 2020
1.5 Garantie d'activité Fiche plateforme Tarn-et-Garonne emploi	<i>Nombre de CV chargés</i>	0	433	NC	737
	<i>Nombre d'offres d'emploi</i>	0	179	NC	248
	<i>Nombre de personnes ayant un CV en ligne sorties du dispositif RSA</i>	0	NC	NC	NC

1.5.1.7 Bilan d'exécution

Les indicateurs ci-dessus montrent la montée en charge du dispositif et la bonne adhésion tant du côté des bénéficiaires du RSA que des recruteurs.

1.5.1.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

L'année 2021 verra la création d'un QR code pour faciliter la navigation sur le site.

1.6 FAPI

1.6.1 Action 1 : Développement inclusion numérique des territoires départementaux

1.6.1.1 Description de l'action

Cette fiche action se décline en 3 phases :

- phase 1 : diagnostic départemental de l'inclusion numérique : recensement des acteurs et des actions menées
- phase 2 : élaboration d'une labellisation (adhésion à une charte du savoir numérique) des structures dispensant des savoirs numériques
- phase 3 : organisation du réseau infra départemental de l'offre de service de soutien à l'acquisition du numérique pour l'ensemble de la population en ayant une attention particulière pour certains publics.

1.6.1.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

1.6.1.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.6.1.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

1.6.1.5 Budget

1.6.1.5.1 Budget prévisionnel

part Etat :	40 000 euros
part CD :	40 000 euros
budget global :	80 000 euros

1.6.1.5.2 Budget exécuté

En 2020, 1 084 h ont été consacrées à ce projet, aussi bien à la direction de l'attractivité territoriale qu'au sein du pôle solidarités humaines. Au total, la valorisation salariale pour cette action s'élève à **14 485,44 €**.

1.5.1.6 Indicateurs

Les indicateurs proposés dans la fiche action n'étant pas adaptés à une phase d'étude mais plus à une phase de mise en œuvre, le Département n'est pas en mesure de renseigner cet item.

1.5.1.7 Bilan d'exécution

En 2020, l'Assemblée départementale a adopté le schéma départemental d'inclusion numérique (SDIN) le 9 mars 2020, et de nombreuses réunions se sont tenues en présence de la 1ère vice-présidente du Conseil départemental.

1.5.1.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

En 2021, il est prévu l'élaboration concrète des actions des orientations définies dans le SDIN, à savoir :

- Renforcer le maillage et la visibilité du réseau,
- Consolider et professionnaliser l'offre de services,
- Animer le réseau des acteurs de l'inclusion,
- Faire du numérique un vecteur de lien social et d'inclusion par l'emploi.

Par ailleurs, l'Assemblée départementale sera invitée à se prononcer sur l'adoption du programme d'action du SDIN et les services, le cas échéant, seront chargés du pilotage, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de celui-ci.

II. MESURES À L'INITIATIVE DU DÉPARTEMENT

2.1 Initiative du Département

2.1.1 Action 1 : coaching emploi BRSA plus de 5 ans

2.1.1.1 Description de l'action

Cette fiche action vise à favoriser la reprise d'emploi des BRSA de plus de 5 ans, à travers des ateliers avec un coach certifié, des évaluations individuelles des potentialités de la personne et la constructions de parcours d'accompagnement spécifiques.

2.1.1.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

2.1.1.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

2.1.1.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

2.1.1.5 Budget

2.1.1.5.1 : Budget prévisionnel

part Etat :	50 000 euros
part CD :	50 000 euros
budget global :	100 000 euros

2.1.1.5.2 : Budget exécuté

1 321,14 € ont été consacrés à l'action en 2020, comprenant la valorisation salariale des agents ayant travaillé sur l'appel à projets FSE.

2.1.1.6 Indicateurs

Les indicateurs proposés dans la fiche action n'étant pas adaptés à une phase d'étude mais plus à une phase de mise en œuvre, le Département n'est pas en mesure de renseigner cet item.

2.1.1.7 Bilan d'exécution

L'appel à projets n'avait pu être lancé en 2019, cette nouvelle opération se devant de coïncider avec la programmation FSE en vigueur. Il a été publié en juin 2020, les actions devant se terminer en décembre 2021.

2.1.1.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

L'année 2021 verra se réaliser cette action, dont les éléments d'évaluation seront mis en évidence dans le prochain rapport d'exécution.

2.1.2 Action 2 : Encourager la reprise d'activité

Cette action et son bilan, en conformité avec les échanges entre le Département et les services de l'État, ne seront pas détaillés ici. En effet, l'évaluation de cette fiche en 2022 devra montrer les effets de cette mesure incitative sur la reprise d'activité des bénéficiaires du RSA afin d'envisager une saisine du Parlement par l'exécutif départemental dans l'optique de proposer, le cas échéant, une évolution législative sur ce sujet.

2.1.3 Action 3 : Formations linguistiques

Cette action, tout comme la fiche suivante sur la plateforme d'évaluation linguistique, ne figuraient pas dans le rapport d'exécution 2019 car ces projets subventionnés par le FAPI étaient suivis par le Département. Le rapport d'exécution 2020 les intègre car ces actions feront l'objet de 2 fiches dans la nouvelle convention signée en 2021.

2.1.3.1 Description de l'action

Lorsque les prescripteurs détectent un besoin de formation linguistique (notamment Français langue étrangère), une orientation vers le CIBC pour une évaluation est proposée. Les organismes de formation intègrent les stagiaires sur une durée moyenne de 160 heures sur 3 mois.

2.1.3.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

2.1.3.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action. Le FSE prend en charge une partie des dépenses liées aux formations.

2.1.3.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

2.1.3.5 Budget

2.1.3.5.1 : Budget prévisionnel

part Etat :	56 441,96 euros
part CD :	65 894,04 euros
part FSE :	165 319 euros
budget global :	287 655 euros

2.1.3.5.2 : Budget exécuté

La valorisation salariale des agents de la collectivité ayant travaillé à la réalisation de ce projet s'élève à 548,64. Les bilans des sessions de formations n'étant pas achevés, il est impossible de quantifier les frais y afférent.

2.1.3.6 Indicateurs

Les bilans des formations n'étant pas achevés, il est impossible de connaître le nombre de personnes ayant intégré ce dispositif à ce jour.

2.1.3.7 Bilan d'exécution

Voir ci-dessus.

2.1.3.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Cette action se poursuivra jusqu'en 2022.

2.1.4 Action 4 : Plateforme d'évaluation linguistique

2.1.4.1 Description de l'action

Cette plateforme mise en place en 2019 vise à évaluer les besoins en formations linguistiques.

2.1.4.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

2.1.4.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action. Le FSE prend en charge une partie des dépenses liées aux formations.

2.1.4.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2022.

2.1.4.5 Budget

2.1.4.5.1 : Budget prévisionnel

part Etat :	32 500 euros
part CD :	32 500 euros
budget global :	65 000 euros

2.1.4.5.2 : Budget exécuté

La valorisation salariale des agents de la collectivité ayant travaillé à la réalisation de ce projet s'élève à 548,64. Les bilans des sessions de formations n'étant pas achevés, il est impossible de quantifier les frais y afférent.

2.1.4.6 Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2018 du département	Résultat atteint en 2019-2020
<i>2.1 Initiatives départementales</i> Fiche plateforme d'évaluation linguistique	<i>Nombre de personnes orientées vers le CIBC pour une évaluation</i>	NC	789
	<i>Nombre de personnes prises en charge par un organisme de formation suite à l'évaluation</i>	NC	566
	<i>Nombre de personnes évaluées dès la fin de l'action</i>	NC	54

2.1.4.7 Bilan d'exécution

En 2020, compte tenu de la situation sanitaire, le déploiement d'actions de formation en distanciel a permis de maintenir les enseignements auprès de certains publics.

28 % des prescriptions en 2020 provenaient du Département et 46 % de pôle emploi/cap emploi/EREF.

72 % des personnes évaluées ont été orientées vers des formations FLE.

Il est à noter que l'analyse des publics suivis montre des besoins conséquents en formations FLE sur Montauban.

Par ailleurs, par rapport aux besoins des publics repérés lors des évaluations, les heures dispensées sont insuffisantes (en moyenne 130heures)

2.1.4.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

La plateforme a permis l'évaluation et l'orientation de plus de 700 personnes en 2020. Cet objectif doit être poursuivi en 2021 en assurant une plus grande fluidité entre les évaluations et les formations dispensées et en poursuivant les réajustements nécessaires en fonction des besoins identifiés (par exemple cours du soir). Enfin, des actions de sensibilisation sont à mener auprès des prescripteurs en ce qui concerne le repérage de publics analphabètes ou illettrés, difficilement repérables.